



CORP 2015-18

Politique pour établir les termes de référence et le processus de nomination des membres du public aux commissions et comités

Date	1er juin 2015
Préparé par	Maryse St-Pierre, greffière adjointe
Sujet	Politique pour établir les termes de référence et le processus de nomination des membres du public aux commissions et comités
# du dossier	

1. NATURE / OBJECTIF:

L'objectif de ce rapport est de procéder à l'adoption d'une politique établissant les termes de référence et le processus de nomination des membres du public aux différents comités et commissions.

2. MISE EN SITUATION

La politique C2012-001 concernant le processus de nomination des membres du public aux comités et commissions a été adoptée le 9 octobre 2012. Cette politique avait pour but d'établir un processus de recrutement et de sélection juste et équitable pour tous les membres du public ayant l'intention d'y prendre part. Elle est toujours en vigueur aujourd'hui.

Au cours des derniers mois, le service de la greffe a reçu diverses demandes des départements de la Cité concernant des lacunes dans les termes de référence de ses comités et commissions. À la suite de ces demandes, le service a procédé à une évaluation des divers termes de référence et a remarqué les situations suivantes :

- Manque de clauses, notamment la clause de quorum et la clause de préparation de la documentation;
- Manque de cohésion dans la durée du terme des membres des comités, allant de courts à de longs termes;

Actuellement, la politique C2012-001 ne suggère que des clauses pour le processus de nomination et de sélection des membres. Le service a donc procédé à une mise à jour de la politique existante afin d'inclure les informations suivantes :

- Durée du mandat fixé à quatre (4) ans pour les membres des comités, le tout suivant le terme des membres du comité;
- Clause de démission d'un membre du comité;
- Contenu obligatoire dans les termes de référence;
 - objectifs
- Rémunération des membres du comité;

3. RECOMMANDATION DU SERVICE :

Le service de la greffe recommande au conseil municipal d'abolir la politique C2012-001 et d'adopter la politique C2015-001 pour l'établissement des termes de référence et le processus de nomination des membres du public aux différents comités et commissions, afin que toutes les informations nécessaires s'y retrouvent.

4. POLITIQUE OU RÈGLEMENT MUNICIPAUX :

- Politique C2012-001 adoptée le 9 octobre 2012
- Politique proposée C2015-001
- Termes de références actuels pour :
 - comité consultatif en environnement

- comité consultatif culturel
- comité du patrimoine
- comité consultatif de parcs de chiens sans laisse
- comité consultatif du transport en commun
- comité consultatif d'accessibilité
- comité consultatif pour les sentiers récréatifs

5. DOCUMENTS À L'APPUI :

Aucun

Original signé

Maryse St-Pierre
Greffière adjointe

Original signé

Monique Ouellet
Directrice des services corporatifs/greffière

Original signé

Helen Collier
Directrice générale



Clarence Rockland

**CORPORATION
OF THE / DE LA CITÉ DE
CLARENCE-ROCKLAND
RESOLUTION**

DATE : Août/August 4, 2015	Item # : 10.3	Resolution # : 2015-201
Proposé par / Moved by	Krysta Simard	
Appuyé de / Seconded by	Mario Zanth	
Objet / Subject : Politique - Établissement des termes de référence et la nomination des membres du public aux comités et commissions / Policy - Establishment of the terms of reference and the appointment of members of the public to Boards and Committees		

ATTENDU QUE le service de la greffe, à la suite d'une révision des termes de référence des comités consultatifs, recommande l'adoption d'une nouvelle politique afin d'inclure des informations supplémentaires, nécessaires au bon fonctionnement de ces comités; et

ATTENDU QUE le comité plénier recommande l'adoption de la politique C2015-001, tel que recommandé par le service ; par conséquent

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil abroge la politique C2012-001 et adopte la politique C2015-001 pour l'établissement des termes de référence et le processus de nomination des membres du public aux différents comités et commissions, tel que recommandé.

WHEREAS the Clerk's Department, following a review of the advisory committees' terms of reference, recommends the adoption of a new policy in order to include additional information, required for the proper functioning of these committees;

WHEREAS the Committee of the Whole recommends the adoption of Policy C2015-001, as recommended by the department; therefore

BE IT RESOLVED that the Municipal Council hereby repeal Policy C2012-001 and adopt Policy C2015-001 for the establishment of the terms of reference and the appointment of members of the public to Boards and Committees, as recommended.

Déclaration pécuniaire par/Pecuniary conflict by:

Adoptée/Carried: X

Différée/Deferred:

Défaite/Defeated:

Monique Ouellet, Greffière/Clerk